



Diminution du nombre de semaines de travail

Par **svetlana**, le **07/01/2008** à **14:58**

Bonjour,

J'occupe un poste à temps partiel dans une association loi 1901. Auparavant j'étais payée sur la base de 33 semaines par an. Il s'avère qu'une majorité des salariés ne travaillait qu'entre 29 et 32 semaines par an. Depuis peu nous sommes payés à l'heure effectuée (aucun écrit ne nous a été transmis à ce sujet) et l'employeur nous demande une disponibilité de 31 semaines désormais.

Je ne conteste en aucun cas le fait que nous soyons rémunérés à l'heure mais suis-je en droit de demander à travailler 33 semaines ?

Qu'est-ce qui empêche l'employeur de nous réduire davantage le nombre de semaines ?

Quel peut-être mon recours ? sachant que je lui ai déjà fait part de cette remarque et qu'il n'en a rien fait.....